Quarante-et-unième Année — N° 174 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 22 JUIN 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 21 JUIN 1896

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE aux Etats-Unis ET LE COMMERCE DE L'EUROPE

L'Europe commerciale et notre centre industriel de Roubaix-Tourcoing ont actuellement les yeux tournés vers les Etats-Unis : c'est que l'élection du président de la république américaine a une portée beaucoup plus économique que politique.

Les deux grands partis qui se disputent le pouvoir aux Etats-Unis sont plus connus par leurs aspirations en matière douanière que par leurs opinions d'un caractère purement politique. On le sait : qui dit républicain dit protectionniste, qui dit démocrate, dit libre-échangiste.

Toutefois, des divergences semblent aujourd'hui se produire sous une autre forme et le combat électoral a été transporté, en apparence du moins, sur un autre terrain : le terrain financier.

D'une part, ce sont les partisans de la libre frappe, les argentistes, et de l'autre, ceux qui donnent leur préférence à l'étalon d'or, l'*honest money*.

Fait assez bizarre : dans l'un et l'autre camp se rencontrent des républicains et des démocrates, adversaires autrefois irréconciliables. Le candidat désigné pour la présidence, M. Mac-Kinley lui-même, a dû se séparer de quelques-uns de ses amis délégués à Saint-Louis, qui ont refusé de prendre part à la Convention.

Parmi les démocrates se trouvent également des argentistes qui essayent, paraît-il, de susciter la candidature d'un sénateur du Colorado, puisque le président Cleveland s'est prononcé très catégoriquement contre la frappe libre de l'argent.

Voici, en effet, ce qu'il écrivait récemment au *New-York Herald* :

« Je n'ai pas fait de pointages qui me permettent de présumer quelle sera la politique des délégués à la convention nationale du parti démocrate, mais je refuse de croire que, lorsque arrivera le moment de l'action décisive, on greffe sur notre programme démocratique un article supplémentaire en faveur de la frappe libre, illimitée et indépendante, de l'argent. Je ne puis croire cela, parce que je sais que le parti démocrate ne manque ni de patriotisme ni de bon sens et parce que je suis assuré qu'une telle politique nuirait plus qu'aucune autre aux intérêts du parti comme à ceux du pays. »

Cette déclaration est suffisamment explicite.

Quant au candidat Mac-Kinley, on prétend que pour ménager les argentistes, il aurait fait une cote mal taillée (stradle).

Quoi qu'il en soit, voici le programme qu'il a signé et sur lequel il sera sans doute élu, en mars prochain, à la première magistrature des Etats-Unis :

« Suprématie de la Constitution, vigoureuse politique étrangère, fidélité à la doctrine de Monroe, création d'une nouvelle marine marchande, extinction de la dette nationale, maintien de l'étalon d'or actuel et de la circulation monétaire existante, protectionnisme, large dotation du service des pensions de la guerre civile, contrôle gouvernemental sur les travaux d'utilité publique et protection du travail contre les intrigues du capital. »

Nous disions plus haut que le terrain de la lutte électorale avait été, en apparence, déplacé. En effet ce qui, malgré tout, domine la politique américaine, c'est la question économique. Il n'y a pas d'illusions à se faire, l'arrivée au pouvoir de M. Mac-Kinley sera l'avènement certain du régime de la prohibition dont le futur président s'est fait le défenseur acharné. Il est fort à craindre que le président Mac-Kinley voudra venger l'échec subi il y a quelques années par le fameux bill auquel il avait attaché son nom.

Quelles seront pour le commerce européen les conséquences de l'élection de M. Mac-Kinley à la présidence de la République ? Il serait difficile de les prévoir toutes dès à présent.

Il s'en suivra probablement une poussée d'affaires pendant quelques mois, puis le débouché américain nous fera défaut, en tout ou en partie.

En ce qui concerne plus spécialement l'industrie lainière, il y a une distinction à établir à propos des éventualités qu'entraînerait un changement de régime douanier.

Si les laines sont imposées à leur entrée concurremment avec les tissus, nous pouvons garder l'espoir de vendre encore nos étoffes sur les marchés de l'Amérique du Nord.

Mais si la matière brute continue à entrer en franchise, tandis que les droits sur les tissus seraient surélevés, notre exportation aux Etats-Unis serait très sérieusement menacée.

Tout fait supposer jusqu'à présent que la première de ces prévisions a chance de se réaliser puisqu'un programme d'une sous-commission de la convention républicaine recommande d'une façon particulière le droit sur la laine.

D'un autre côté le programme accepté par M. Mac-Kinley est muet sur l'ancien projet de Zollverein américain qui, en absorbant les deux Amériques, constituerait un très grave danger pour notre exportation de tissus dans l'Amérique latine.

Quoi qu'il en soit le régime protectionniste, représenté par M. Mac Kinley, est de nature à exciter de légitimes inquiétudes à tout le commerce de l'Europe : aussi ne saurait-on se désintéresser de la lutte électorale qui s'engage aux Etats-Unis. J. P.-L.

REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE [1]

Il se produit en ce moment un curieux mouvement en faveur d'un changement de système électoral. On commence à comprendre que le système majoritaire, qui passe sous silence les droits de la minorité, est loin d'être l'idéal. Il a fallu, pour amener les opportunistes à cette constatation, qu'une expérience récente vint leur rappeler que le séjour au pouvoir pouvait ne pas être éternel et qu'ils pourraient voir le jour où leur parti serait une minorité. Pendant leur longue période de puissance incontestée, tant qu'ils ont gouverné au profit de leur groupe contre une grande partie de la nation, ils se préoccupaient fort peu de savoir si les assemblées des élus étaient la fidèle représentation du corps électoral. Aujourd'hui que les partis révolutionnaires menacent de s'emparer du pouvoir, on veut prendre des précautions pour que leur triomphe éventuel ne soit pas l'écrasement complet de ceux qui ne pensent point comme eux.

Quoi qu'il en soit des mobiles qui poussent certains promoteurs de la campagne, nous nous y associons complètement : il s'agit en effet d'un pas à faire dans la voie de la justice en matière électorale.

Pour que la justice fût complète, il faudrait que les assemblées des élus fussent comme des photographies exactes du corps électoral. Dès lors, il est évident que l'application de la proportionnalité est une mesure de justice. Mais rien n'est plus instructif que de voir les armes dont se servent les adversaires de ce système pour en apprécier la valeur. On sait que nos voisins de Belgique ont tout récemment discuté la question et ont partiellement appliqué aux élections communales ce mode de représentation, après l'avoir repoussé pour les Chambres.

Changer le système électoral doit fatalement amener des changements de personnes parmi les élus, et l'on conçoit que ces élus éprouvent toujours une certaine difficulté à accepter les modifications proposées.

En dehors de cette objection toute personnelle et inavouable, qui a été l'obstacle principal à l'introduction de la représentation proportionnelle pour les élections au Parlement belge, on a opposé des raisons d'ordre théorique et des difficultés d'ordre pratique.

Quant à ces dernières, la réalisation de la réforme en a fait justice et bien qu'on ait cherché chez nos voisins à compliquer comme à plaisir le mécanisme électoral par une adoption mixte du système majoritaire et du système proportionnel, on est arrivé à appliquer le nouveau régime d'une façon tout à fait satisfaisante. Rien n'empêcherait en France d'obtenir des résultats encore meilleurs en adoptant complètement la proportionnalité.

Comme objections de principe, les journaux anti-proportionnalistes ont pendant des mois dépensé des trésors d'imagination à trouver des cas particuliers où la représentation proportionnelle donnait des résultats curieux, où une minorité d'électeurs pouvait avoir une majorité d'élus. La réalité, moins féconde en imagination, a rarement amené ces cas. Tout système électoral a ses imperfections et l'idéal de justice n'est pas de ce monde. Dans tous les cas particuliers mentionnés, le système majoritaire aurait donné des résultats encore plus imparfaits ; il aurait donné à la minorité des électeurs non seulement la majorité, mais la totalité des élus.

Enfin des adversaires qui, sans s'en douter, jouaient le rôle de l'ours de la fable, objectaient qu'avec la représentations proportionnelle, les majorités seraient moins fortes, moins compactes et le rôle du gouvernement plus difficile. Il est évident que plus une majorité est considérable, plus le ministère peut en prendre à son aise. Mais c'est justement alors que triomphe l'esprit de parti et l'absence de contrôle pour être agréable aux gouvernants n'est pas favorable au pays. Là proportionnalité gêne l'omnipotence du parti au pouvoir, empêche le gouvernement du bon plaisir : les partisans de la dictature et du jacobinisme doivent en être les adversaires; mais c'est une raison pour que les vrais républicains démocrates la réclament.

Aujourd'hui l'échec d'un parti se produit en bloc et, par exemple, dans l'administration d'une ville, c'est tout le conseil municipal qui peut être changé par le déplacement de quelques voix. Avec la représentation proportionnelle le changement sera en rapport avec le progrès ou la décadence des partis en présence. Les fluctuations que peut subir le pouvoir seront atténuées.

Enfin un parti puissant joue actuellement dans la bataille électorale le tout pour le tout : il s'agit de savoir le plus souvent s'il aura tous les mandats ou s'il n'en aura aucun. De là l'acuité de la lutte. Avec la représentation proportionnelle, chaque parti important sera sûr d'avoir quelque siège, et l'enjeu du combat sera seulement quelque mandat supplémentaire à conquérir. Les passions politiques seront moins excitées.

Et l'on n'aura plus besoin de chercher pour entamer la lutte d'alliance plus ou moins gênante pour les contractants. Chaque parti pourra se présenter seul, sûr que le résultat du scrutin lui donnera, à peu de chose près, la part d'influence à laquelle il a droit. H.-B.

(1) Cet article est tiré du *Peuple*.

LA MORT DE M. DE MORÈS

Paris, 20 juin. — Aujourd'hui, on confirme de plus en plus la mort du marquis de Morès, et les détails qui arrivent très circonstanciés ne permettent malheureusement plus d'espoir.

M. d'Anselme de Puisaye, le correspondant à Tunis du marquis de Morès, est arrivé hier soir, en gare de Lyon, par le rapide de dix heures.

Mlle de Puisaye, sa fille, accompagnée de M. le capitaine Luce de Trémont, l'attendait sur le quai. Le marquis de Puisaye est un homme d'une soixantaine d'années; sa figure exprime une rare énergie. Il est venu à Paris pour se concerter avec la famille de Morès sur les moyens à employer pour organiser une expédition destinée à aller sur le théâtre de la catastrophe relever les restes des malheureuses victimes des Touaregs.

C'est le motif qui l'a fait partir précipitamment de Tunis, dès que l'annonce du massacre de l'expédition a été officiellement connue. M. de Puisaye ne voulait point croire d'abord à la fatale nouvelle, mais il a été obligé de s'incliner devant la note précise parvenue à la résidence et émanant de nos avant-postes militaires du sud de la régence. Il n'a plus dès lors songé qu'à venir se mettre à la disposition de la famille de son ami pour organiser, de concert avec elle, une nouvelle expédition.

Le marquis de Puisaye ne possède pas de nouveaux détails autres que ceux que tout le monde connaît déjà. Il s'est, du reste, refusé à toute interview, désirant auparavant conférer avec Mme la marquise de Morès, le duc de Vallombrosa et le baron Hoffmann.

Il paraissait très affecté du brusque dénouement d'une expédition dans laquelle il avait la plus grande confiance. Son secrétaire, un tout jeune Tunisien, avait suivi le marquis de Morès et a partagé son sort. M. de Puisaye a eu un souvenir ému pour cette vaillante victime.

— Avez-vous vu, a-t-il dit à M. de Trémont, comme mon petit secrétaire a bravement fait son devoir aux côtés de M. de Morès ?

L'expédition va donc se préparer pour aller recueillir les restes des victimes de la mission. Mais le résident général de France à Tunis la laissera-t-il partir ? On assure que M. Millet a déclaré qu'il s'opposera à son départ.

L'itinéraire abandonné

Le *Matin* reçoit de son correspondant particulier de Tunis une longue dépêche qui nous paraît très intéressante à reproduire :

« Tunis, 19 juin. — D'après les bruits qui courent ici, et que les journaux enregistrent aujourd'hui, le marquis de Morès aurait brusquement abandonné l'itinéraire qu'il s'était engagé à suivre, par le Sud tunisien, pour regagner la route ordinaire des caravanes de Tripoli à Ghadamès, parce qu'il avait appris que le général Larroque avait envoyé, à Bir-Essof, un officier chargé de lui barrer la route.

» M. de Morès arriva ainsi à Sinaoun, poste turc de la Tripolitaine. De là, il revint vers l'Ouest, vers El-Ouatia, en suivant la route des puits.

« D'après les trente compagnons que M. de Morès a congédiés à El-Ouatia, il se laissa convaincre par les Touaregs et les Chaambas, qui rejoignaient peu à peu la colonne, faisant mille protestations. Il crut que le meilleur moyen de traverser les tribus ennemies était de se faire escorter par quelques hommes des leurs et, croyant à la bonne foi des Touaregs et aux protestations des Chaambas dissidents auxquels il aurait promis l'aman, il congédia son escorte de Tunisiens qu'il avait engagée à Gabès.

» Le marquis de Morès partit d'El-Ouatia le 8 juin pour Ghadamès ; mais il conçut des soupçons presque aussitôt en voyant la mauvaise qualité des chameaux fournis par les Touareg.

» Il changea alors d'itinéraire, voulant retourner à Sinaoun. Les Touaregs et les Chaambas, qui probablement comptaient faire leur coup en plein désert, résolurent alors le massacre.

» Ali-ben-Zmerli, l'un des guides ayant échappé au massacre, est arrivé à Medenine, poste français. C'est lui qui a fourni ces nouveaux détails. Il va gagner Tunis.

» Ici, on discute la question de savoir si El-Ouatia, point où a eu lieu l'assassinat de la caravane, est dans l'hinterland tunisien ou tripolitain. Situé à 31° de latitude nord et 8° de longitude est, ce point est bien, en vertu de la convention anglo-française de 1890, dans la zone d'influence tripolitaine.

La route fatale

» Dans ma dépêche d'hier, je vous disais que M. Millet, résident général, avait fait signer l'engagement écrit à M. de Morès de suivre la route de Gabès-El-Biod, et non pas de prendre, conformément au plan qu'il s'était tracé et qui avait reçu l'approbation de la chambre de commerce de Sousse, la voie ordinairement suivie par les caravanes et longeant la frontière tripolitaine.

» Enfin, je vous parle ci-dessus d'un dire de Zmerli au sujet d'un officier envoyé à Bir-Essof pour arrêter la caravane.

» Ces deux points méritent une explication. Je suis à même de vous la fournir de source autorisée.

» Incontestablement, la résidence générale n'a, à aucun moment, favorisé le voyage du marquis de Morès. Pour le dissuader de son entreprise, on faisait valoir deux ordres de raisons :

» 1° Danger de la route. On rappelait à M. de Morès la dernière expérience tentée, en 1894, par le capitaine A Dumas, du 4e spahis sénégalais.

» Parti de Gabès, le capitaine Dumas atteint sans empêchement les portes de Ghadamès. Mais les autorités locales l'ont forcé, comme autrefois Duveyrier à Ghât, à rebrousser chemin.

» Afin de dépister les poursuites probables des Touaregs-Azdjer, protecteurs des Ghadamésiens, le capitaine A. Dumas changea au retour son itinéraire, ce qui l'amena, d'ailleurs, à explorer des régions inconnues. Déjà, M. G. Méry avait usé du même procédé lors de son voyage chez les Touaregs.

» C'est sans doute grâce à ce changement de route que le capitaine Dumas est revenu sain et sauf à Gabès.

» 2° Crainte de complications diplomatiques. On redoutait, à la résidence, que le projet de M. de Morès, de nouer des relations commerciales avec le Soudan et de faire dévier le trafic, jusqu'ici dirigé vers Tripoli, par le port de Bougherara, ne soulevât des difficultés diplomatiques avec les autorités ottomanes, sinon avec d'autres puissances européennes.

» Rien ne put faire fléchir la résolution du marquis de Morès. Il consentit seulement à prendre la route indiquée plus haut, décidé à suivre, au retour, la route dangereuse de Tripoli.

Singulier incident

« Ce qui tendrait à donner quelque créance au bruit télégraphié de Medenine et relatif au général Larroque, c'est un incident qui s'est produit à Tunis même, le jour du départ de M. de Morès, et dont je puis vous garantir l'authenticité.

» Vous savez que M. de Morès était accompagné de El-Hadj-Ali, oncle du gouverneur de Ghât. C'était pour notre compatriote un très puissant auxiliaire.

» M. de Morès avait tenu secret le précieux concours de ce Targui. On le découvrit seulement le matin même du départ, en apprenant que El-Hadj-Ali avait embarqué ses bagages sur le même navire qui devait conduire la caravane Morès à Gabès.

» Appelé chez le cheikh-el-Médina (maire de Tunis), le Targui reçut l'ordre de débarquer ses bagages et de retarder son départ d'une semaine. M. de Morès se rendit immédiatement à la résidence générale et protesta, en l'absence de M. Millet, auprès du commandant Rebillet.

» Il lui déclara qu'il était décidé à employer tous les moyens pour faire embarquer son guide. Devant cette protestation, le commandant Rebillet téléphona au cheikh-el-Médina de laisser El-Hadj-Ali libre de s'embarquer.

» A la résidence générale, on craignait surtout l'importance de l'expédition organisée par M. de Morès pour provoquer des difficultés d'ordre matériel et diplomatique. C'est ainsi que quelque temps avant, on avait empêché le départ d'une caravane organisée par le général Allegro.

» Cependant, on ne renonçait pas à toute pénétration économique vers le Fezzan. Mais on entendait employer des moyens plus modestes. C'est ainsi que l'année dernière on avait envoyé à Ghât, avec une petite pacotille, un nègre se disant de race targuie et même du sang royal des *amenokal* de Ghât.

» Ce nègre avait réussi dans sa mission. Revenu depuis quelque temps, il allait repartir avec une plus forte pacotille que la première, au moment où s'organisait l'expédition du marquis de Morès. Naturellement, le départ de ce dernier entrava les projets de la résidence.

» Ainsi, on se proposait d'arriver, petit à petit, à nouer des relations commerciales entre Tunis et Ghât, d'abord; puis avec l'Aïr, puis enfin avec le Soudan.

» Par l'audace de son programme et par l'importance de sa caravane, M. de Morès éclipsait le projet officiel. En Angleterre, loin de le décourager et de multiplier les embûches sous ses pas, sans doute l'eût-on vivement encouragé dans son entreprise. »

Les Touaregs

Paris, 20 juin. — Une agence officieuse reçoit de Tunis sur la mort du marquis de Morès la correspondance suivante qui semble émaner de la résidence générale et sur laquelle il est peut-être bon de faire quelques réserves :

« Vous avez su en son temps la triste nouvelle de l'assassinat de M. de Morès et de ses compagnons. La nouvelle semble vraie, bien qu'elle n'ait été apportée que par un individu indigène qui faisait partie de sa caravane. Reste donc l'espoir bien vague que ce soit un déserteur.

» J'ai vu les préparatifs de M. de Morès; j'ai assisté à sa conférence, et l'état imparfait de ses connaissances du pays et des mœurs des habitants faisait augurer très mal des résultats de son entreprise, de même que la grande publicité faite autour de ses projets devait forcément attirer l'attention des populations chez lesquelles il voulait aller.

» Tout se sait dans le Sahara; il n'est pas douteux que les Touaregs ont chez nous des agents d'information. De Morès devait donc être surveillé ; c'est ce qui explique que presque dès son départ, il a rencontré une bande de Touaregs qui se sont mis à sa disposition. Imbu des principes de ceux qui ont affirmé que les Touaregs étaient des chevaliers dans la parole desquels on devait avoir confiance, il aurait écouté leurs conseils et renvoyé une partie de sa caravane pour se joindre à eux.

» La nuit, il a été assassiné avant son départ du Sud Tunisien. De Morès avait, sur les représentations qui lui étaient faites, pris l'engagement formel de passer par Ouargla (sud algérien) et Temaninia, et d'éviter d'aller à Ghadàmes et à Ghat. Or, c'est en se dirigeant tout droit de la Tunisie sur Ghadamès, qu'il a été assassiné. La situation créée par sa mort est grave puisqu'elle montre une fois de plus que nul ne peut pénétrer dans le territoire des Touaregs.

» Cependant, tous les traités nous donnent sans conteste ces territoires.

» La série des assassinats est nombreuse, maintenant : mission Flatters, les frères Paulmier et Menoret, Palat, Douls, de Morès. Laissera-t-on sa mort impunie et son corps sans sépulture? Espérons que non et que ce massacre sera le signal d'une vive action vers le sud. »

LETTRE DE ROME

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU « JOURNAL DE ROUBAIX »)

Une révolution au sein de la franc-maçonnerie italienne. — L'évolution républicaine et la France

Rome, 17 juin. — Le fait le plus caractérisé de ces derniers jours, c'est incontestablement la révolution qui vient de s'accomplir au sein de la franc-maçonnerie italienne. De même que les loges françaises commencent à se tourner vers le socialisme, les loges italiennes coquettent aujourd'hui avec la République fédérale, qui semble s'imposer comme la solution naturelle et historique de la crise actuelle.

Ces sociétés secrètes, avides de jouissances et de pouvoir, ont l'habitude de s'embarquer sur les nouveaux courants irrésistibles, afin de les diriger et de garder la domination des peuples.

A ce point de vue, le revirement qui s'accomplit à vue d'œil autour de nous jette un jour abondant et caractéristique sur notre état général. Venu au lendemain du grand désastre africain, il a d'autant plus de portée et de signification. C'est, pour les observateurs désintéressés et véridiques, la preuve incoercible que la Maison de Savoie est arrivée au terme de sa carrière, qu'elle entre dans son *placido mamonto*. Jusqu'à présent, la franc-maçonnerie italienne a été le soutien de l'idée monarchique et libérale. Au lendemain de l'invasion de Rome, M. Pianciani, alors le grand maître, avait beau s'efforcer de conserver aux loges leur caractère démocratique et républicain, l'instinct d'opportunité et d'égoïsme l'emporta.

M. Adriano Lemmi, élu grand chef, imprima à l'ordre un caractère nettement libéral, bourgeois, monarchique, germanophile.

Par le prix élevé des subventions, il écarta la foule et enrôla les classes dirigeantes : médecins, avocats, députés, sénateurs, pharmaciens, et surtout, officiers et magistrats. Il a fait ainsi de la franc-maçonnerie comme l'avant-garde et l'expression fidèle de la « troisième Rome », et de l'Etat unitaire. C'est elle qui gouvernait, pendant que le roi régnait ; c'est elle qui inspirait, pendant que M. Crispi exécutait. Sa politique signifiait exploitation de la monarchie et de l'unité; distribution des places aux amis; guerre au Pape et aux « cléricaux » et soutien de la Triple-Alliance contre la France et le Saint-Siège. Lemmi avait l'habitude de dire : « Si je n'étais Italien, je voudrais être Prussien. »

On sait l'aboutissement de cette orientation. Au dedans, c'est la misère ; au dehors, l'humiliation et la honte. Mais, puissante, jouisseuse et opportuniste, la maçonnerie ne veut pas expier ses fautes. Comme la monarchie a été le symbole, le signe le plus visible de ce système, et que le pays semble s'en détacher à vue d'œil, que la Maison de Savoie soit la victime expiatoire des erreurs et des fautes commises!

La franc-maçonnerie, elle, sentant la saute de vent populaire, arbore un programme nouveau : c'est l'idée démocratique et républicaine. La dernière élection des grands maîtres Nathan et Ferrari, en remplacement de M. Lemmi, marque lumineusement cette révolution. Alors que M. Lemmi est monarchiste, bourgeois, triplicste, conservateur libéral et adversaire de la France, M. Nathan, bien que juif lui aussi, est républicain, démocrate avéré, anti-allemand, francophile. M. Ferrari est de la même race et de la même opinion. Tous deux ont constamment professé le républicanisme le plus déterminé, l'aversion profonde et vibrante pour la Triple Alliance. Conseiller municipal de Rome, esprit vif et fécond en ressources, M. Nathan est moins antipathique au Vatican et aux catholiques que son prédécesseur.

Cette innovation a une importance historique, et pour le Saint Siège et pour la France. La monarchie s'est montrée irréductible adversaire de la Papauté. Installée en usurpatrice à Rome, elle sentait que, pour maintenir sa suprématie et son règne, elle devait combattre le Vatican et l'Eglise à outrance. C'est pour atteindre ce but qu'elle a identifié son sort avec la fortune tourbillonnante de M. Crispi, qu'elle a conclu la Triple-Alliance et que, parfois, elle a fait une guerre à outrance à l'Eglise et au Pape. Conciliant et pacifique, Léon XIII avait offert plus d'une fois une main loyale pour la pacification, mais il était visible que la monarchie voulait la domination, et, partant, l'abaissement de la Papauté. La dynastie de Savoie, voilà l'ennemie.

Or, si la franc-maçonnerie favorise l'idée républicaine, si elle reprend l'antique idéal de Mazzini : *Dieu et le peuple*, c'est qu'évidemment la longévité de la monarchie paraît singulièrement compromise, c'est que les loges vont faire « couler à pleins bords » le courant populaire qui, un jour, deviendra torrent. Et l'établissement de la République fédérale, non seulement donnera plus d'air et d'horizon au Vatican, mais il permettra au Pape de trouver un étage confortable dans la nouvelle maison. Le régionalisme n'est-il pas, d'ailleurs, la loi de l'Italie ? C'est lui qui a fait sa grandeur ; c'est son génie.

L'unité mathématiquement monarchique a été un étau pour le pays, un principe d'étouffement, au lieu d'être un foyer de vie et une garantie de prospérité. C'est cet état d'esprit qui explique, à son tour, l'évolution du parti catholique vers la République. Depuis la *Civiltà cattolica* jusqu'à l'*Osservator* et l'*Unita cattolica*, tous les journaux religieux, quelles que soient leurs nuances, jettent la dynastie par dessus bord, et ne sont pas éloigné de serrer la main que leur tendent les républicains et les démocrates. La République, c'est la délivrance, c'est le salut, et pour le Pape, et pour le pays.

La France, à son tour, a un intérêt de premier ordre à favoriser ces courants nouveaux. La monarchie est allemande et anglaise. Elle a la haine de la France. Pour combattre et le Pape et la République française, elle s'est fait la servante des Cours allemandes. Voilà le nœud de sa diplomatie, comme de la politique intérieure et de la situation en Europe. La chute de la dynastie marquerait la fin de cette orientation. Ce serait, pour la France, l'heure de reprendre sa place dans le monde, et de réparer les cinquante années de faveur accordées à l'unité monarchique italienne.

Soyez-en persuadé, les clefs de l'Europe sont à Rome. Se rapprocher du Pape; soutenir le courant démocratique; suivre avec minutie et avec esprit de suite, le développement des destinées italiennes : tel nous paraît l'intérêt de la France ; et, quand les droits fondamentaux d'un pays sont en cause, est-il permis d'hésiter ? TIBER.

UNE RÉVOLTE DES DRUSES

Constantinople, 20 juin (source anglaise). — Des avis de Damas annoncent qu'une révolte a éclaté parmi les Druses. Quatre compagnies de troupes turques ont été réduites à l'impuissance et plusieurs canons ont été pris.

On assure que douze bataillons seront embarqués à Salonique pour la Syrie.

La catastrophe du « Drummond-Castle »

Brest, 20 juin. — On a retrouvé encore quelques cadavres. Leur nombre s'élève actuellement à cinquante-six.

Ce matin, à huit heures, ont eu lieu à l'église du Conquet les obsèques solennelles des deux naufragés retrouvés par le pilote Lebrousse. Le commissaire de l'inscription maritime, le maire, le conseil municipal, le vice-consul d'Angleterre y assistaient.

La reine d'Angleterre vient d'envoyer ses félicitations aux autorités et aux populations de Molène et d'Ouessant. Cette nouvelle a produit une excellente impression.

Depuis 1891, c'est le quinzième naufrage qui se produit aux Pierres-Vertes.

Les trois survivants de la catastrophe ont quitté Brest aujourd'hui à destination de Londres *via* Calais.

L'ESCADRE FRANÇAISE EN ESPAGNE

La Corogne, 20 juin. — Hier, l'amiral Regnault de Prémesnil et les officiers supérieurs, accompagnés du maire, du préfet et du conseil, ont visité les principaux monuments. Dans la tour d'Hercule, ils ont mis leurs signatures dans les albums, sont allés ensuite à l'Institut et ont été reçus par tous les professeurs. Dans le cours de français, l'amiral a adressé la parole en langue française à quelques élèves. L'amiral s'est montré très satisfait des réponses des élèves. Au moment du départ, des officiers et les élèves ont acclamé les marins français.

L'amiral et les officiers ont ensuite visité les manufactures de tabac. Les ouvriers ont offert à nos marins de magnifiques bouquets. La musique de l'escadre française, par ordre de l'amiral, jouera aujourd'hui sur la promenade.

Le Club vélocipédique a invité aujourd'hui nos officiers à une excursion et à un banquet.

Lundi, l'amiral Regnault de Prémesnil offrira un lunch à bord du cuirassé *Hoche* aux autorités, à la garnison et à la presse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 20 juin 1896

Présidence de M. BRISSON, président

La Chambre valide l'élection de M. de Folleville, dans l'arrondissement de Dieppe, et celle de M. Perrin, dans l'arrondissement de Privas.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à distraire la section de Villieu de la commune de Loyes (arrondissement de Trévoux.)

L'ANNEXION DE MADAGASCAR

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi déclarant Madagascar et les villes qui en dépendent colonie française.

M. Pierre Alype proteste contre les allégations apportées jeudi à la tribune par M. d'Estournelles, en ce qui concerne l'Inde, et relève les attaques dirigées par lui contre le suffrage universel dans cette colonie.

L'orateur invoque le témoignage de l'amiral Jauréguiberry, de l'amiral Pothuau, de M. Félix Faure lui-même, quand il était sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

M. BAZILLE. — Avant de se prononcer, la Chambre doit être pleinement édifiée sur les conséquences de son vote, au point de vue de l'organisation administrative de Madagascar, et de son budget.

L'orateur revient sur le revirement qui s'est opéré dans la manière de voir de M. Hanotaux; dans une étude récente, il exposait la nécessité d'avoir à Madagascar beaucoup de fonctionnaires; or, nous avons entendu dernièrement son collègue actuel, M. Lebon, soutenir la thèse contraire devant la commission des colonies.

M. ANDRÉ LEBON. — On ne fera rien sans l'assentiment de la Chambre et avant d'avoir acquis l'expérience nécessaire. (Très bien au centre).

M. BAZILLE. — On sera rappelé rapidement à augmenter le nombre des fonctionnaires et entraîné à dépasser de beaucoup les dépenses prévues. L'orateur cite l'exemple de nos autres colonies. Le gouvernement a le devoir de dire claire clairement où l'on va. (Applaudissements à l'extrême gauche).

La déclaration du Ministre des Affaires étrangères

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, monte

FEUILLETON DU 22 JUIN 1896. — N° 90.

BLESSÉE AU CŒUR

Par Jules MARY

TROISIÈME PARTIE

L'HISTOIRE DE COLLIVET

X

Collivet, malgré la nuit, distinguait encore ses mouvements.

Elle ramassa une poignée de gravier et la jeta contre la fenêtre de la chambre de Suzanne.

La jeune fille n'attendait sans doute que le signal.

La fenêtre s'ouvrit aussitôt.

La tête de Suzanne se pencha.

Quelques mots furent échangés à voix basse et Collivet ne put les entendre.

Puis la fenêtre se referma.

Mais, quelques minutes après, la porte du jardin était ouverte et Suzanne se précipitait dans les bras de Marie, disant :

— Petite mère!... Comme il est tard ! J'ai cru que tu ne viendrais pas.

La surprise de Collivet était si grande qu'il vit les deux femmes traverser l'avenue près de lui, enlacées s'étreignant et s'embrassant, et qu'il n'eût même pas la pensée de les suivre.

Ainsi, c'était pour Suzanne qu'elle venait !!

Tout d'abord, il ne sut que penser.

Devait-il s'en réjouir ?

Puisque Marie aimait à ce point la jeune fille, elle ne résisterait peut-être pas à la tentation de reprendre sa vie auprès d'elle, afin de la soigner, de veiller sur elle, de pouvoir librement l'aimer ?

Il resta longtemps, à réfléchir.

Une demi-heure s'écoula.

Les deux femmes étaient descendues vers la mer.

Il eut envie de les rejoindre, d'avoir avec Marie une explication.

Mais l'épouvante de ne point réussir le clouait sur place.

Il préférait l'incertitude et l'angoisse à la terrible douleur d'un refus.

Cependant tout sang-froid ne l'abandonnait pas.

A Paris, avant de partir, après la tentative échouée contre Haudecœur dans les mansardes de la rue du Marché-Saint-Honoré, il avait essayé de revoir Marinette.

Il avait appris, alors, son départ de Paris !

Et personne n'avait pu lui dire où elle s'était réfugiée.

Il la retrouvait, miraculeusement.

Il voulait, du moins, la suivre, s'enquérir de sa demeure.

Plus tard, quand il aurait eu le temps de se calmer, il réfléchirait.

Il vit bientôt remonter, vers la cachette où il se tenait et qui était un massif de roches et d'eucalyptus, Suzanne et Marinette.

Les deux femmes se séparèrent.

Ce ne fut pas sans force caresses, sans bien des baisers.

A plusieurs reprises, Suzanne revint vers Marie, au moment de rentrer, et se rejeta dans les bras de sa petite mère, dans un élan passionné, comme si elle avait dû ne plus la revoir.

Et Collivet murmurait, sentant se soulever sa jalousie :

— Comme elle l'aime !!

Enfin, Suzanne disparut.

Marie resta quelques instants encore à la même place.

Qu'attendait-elle ?

La fenêtre de la chambre de Suzanne s'ouvrit ; de nouveau se pencha la tête de la fillette.

Et deux mains sur les lèvres envoyèrent, en bas, dans la nuit, un baiser.

Ce que Marie attendait, c'était ce dernier baiser, sans doute, car aussitôt la fenêtre se referma.

Et lentement, comme alourdie délicieusement sous le poids de cette tendresse d'enfant qui réchauffait son cœur, la jeune femme remonta le sentier, se dirigeant vers les villas du haut de San-Remo, dominant la baie, et plongeant sur tout le paysage splendide des alentours.

Collivet, de loin, régla sa marche sur celle de Marie.

Il ne la suivit pas longtemps, du reste.

A moins d'un kilomètre de sa villa, Collivet fut obligé de s'arrêter.

Marie venait de disparaître dans une petite maison de modeste apparence, située à mi-côte.

Collivet attendit.

Mais la jeune femme ne ressortit pas.

C'était là qu'elle demeurait.

Alors il revint sur ses pas et rentra chez lui.

Il ne dormit pas, ne songea même pas à se coucher.

Le matin le trouva éveillé et songeant.

Lorsqu'il vit sa fille, il ne lui fit aucune allusion à ce qui s'était passé pendant la nuit.

Suzanne ne se douta pas qu'elle avait été surprise, et que maintenant son affection pour Marie n'était plus un secret pour son père.

Vers dix heures, Collivet sortit seul.

Au lieu de descendre vers la mer, il remonta la colline, se dirigeant vers la maison de Marinette.

Il sonna.

Une bonne âgée, et qui était du pays, vint ouvrir et lui demanda ce qu'il désirait.

Elle s'exprimait dans une sorte de patois moitié italien et moitié français, assez difficile à comprendre.

Collivet lui expliqua qu'il voulait parler à sa maîtresse.

La domestique avait ses ordres sans aucun doute, car elle répondit que sa maîtresse vivait seule et ne recevait personne.

Collivet n'en tint pas compte.

Il écarta l'Italienne qui lui barrait le passage et, traversant un petit jardin, se dirigea vers l'habitation.

Il avait été vu sans doute, car les rideaux d'une des fenêtres du premier étage avaient remué, au moment où il parlementait avec la bonne, et lorsqu'il entra, il se trouva tout à coup devant Marinette qui, d'un geste silencieux, lui indiquait l'entrée d'un petit salon très simplement meublé.

Marie devinait que Collivet devait l'avoir surprise.

Elle allait droit au-devant du danger.

Mais son âme était emplie d'épouvante, car elle pressentait la séparation prochaine d'avec cette enfant qu'elle aimait tant.

Collivet, pour d'autres raisons, était non moins ému que Marinette, en se retrouvant devant elle.

Il avait peine à contenir son trouble.

Ce fut Marinette qui parla la première.

— Que désirez-vous de moi ? Et ne vous avais-je pas dit, à Paris, que je ne voulais plus vous voir ?...

Il releva la tête.

— Ce n'est pas moi, il me semble, qui vous ai cherchée, cette fois... et celui de nous deux qui s'est rapproché de l'autre, vous ne le nierez pas, c'est vous !

— Enfin, je vous écoute, dit-elle, tremblante.

— Je serai bref. Je ne vous rappellerai pas tout ce que je vous ai dit et promis lorsque je vous vis à Paris pour la dernière fois. Vous savez quelle passion j'ai pour vous et tout ce que je pourrais dire ne vous apprendrait rien là-dessus. Vous savez également que mon plus cher désir est de vous voir revenue auprès de moi.

— Vous oublieriez ce qui s'est passé ?...

— Si vous oubliez vous-même les brutalités dont j'ai été coupable envers vous, et qui ont amené notre divorce, moi, je le jure, je ne vous reprocherai jamais votre vie depuis notre séparation.

— Et qui me le garantirait ?

Il dit très bas :

— Vous savez bien que je vous aime à en devenir fou.

— C'est justement cela que je redoute.

— Marie, vous adorez Suzanne. Vous la voyez en secret la nuit.

— Il est vrai.

— Etre séparée d'elle, pour toujours, vous ferait un très grand chagrin ?

— Très grand.

— Epargnez-vous ce chagrin. Revenez. Soyez sa mère, comme autrefois.

— Non.

— Pourquoi ?

— Parce que vous ne m'inspirez que de l'épouvante. Parce que c'est plus fort que moi... Je ne saurais... je ne saurais.

Il fut quelque temps sans parler.

Il avait fermé les yeux. Il était très pâle.

Il put dire, enfin, d'une voix sourde et enrouée :

— Marie, je vous aime bien, pourtant...

— Vous m'aimez trop !

— Oui, trop, dit-il singulièrement, beaucoup plus encore que vous ne le croyez ..

Et machinalement il se rapprochait de Marinette.

— Marie !

— Ne me touchez pas !

— Marie, vous n'aurez donc pas pitié de moi ?

— Vous me faites peur, vous dis-je...

— Marie, vous ne serez jamais aimée comme je vous aime... Car, moi, je vous aimerais... si vous le vouliez .. jusqu'à obéir à tous vos ordres .. je vous aimerais, savez-vous bien, presque jusqu'à commettre un crime ..

Et ses yeux, un instant, une seconde, s'ensanglantèrent, sa figure devint hideuse, et ses lèvres tremblantes étaient si pâles qu'on ne les voyait plus sur la figure blême.

Marie le considérait.

— Un crime ! oui, assurément, cet homme en était capable !

Pour la seconde fois cette pensée lui venait.

Mais Collivet se remit.

— Ainsi, vous êtes inexorable ?

— Je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit.

— Vous ne reverrez plus Suzanne !...

— Soit, dit-elle, les yeux humides, je ne la reverrai plus, mais prenez garde ! cette enfant est délicate. Elle m'aime. Prenez garde que Dieu ne vous punisse en elle de votre cruauté.

— Je saurai vous faire oublier et vous remplacer dans son cœur.

Elle eut un geste silencieux d'orgueil.

Elle connaissait la fillette.

Elle ne doutait pas, ne douterait jamais de sa tendresse.

— Adieu donc, Marie !

— Adieu.

En chancelant, il se dirigea vers le jardin qu'il eut de la peine à traverser tant ses jambes étaient faibles.

On eût dit qu'il était ivre.

Près de la porte, il s'arrêta, regarda en arrière.

Dans ses yeux il y avait tour à tour de la supplication et de la colère, de la douleur et de la rage.

Mais rien ne se montra.

Alors, il sortit, titubant, aveuglé par le sang qui lui montait au cerveau, se cognant à tous les arbres.

Marie, seule, pleurait, se répétant :

— Suzanne est perdue .. perdue pour moi !!

Rentré chez lui, Collivet ne dit pas un mot à sa fille.

Seulement, le soir même, il commandait le départ.

Lorsque Suzanne l'apprit, elle devina un malheur.

— Père, pourquoi partir ? J'étais si heureuse ici...

— Tu seras heureuse aussi autre part.

— Où allons-nous, père ?

— Je ne le sais pas encore.

— Ne pourrions-nous demeurer quelques jours de plus ?

— Nous partirons demain.

— Père ! dit-elle, presque faible.

— Demain, je l'ai dit. Prépare-toi et garde tes larmes.

Elle ne répliqua rien.

Mais dans le courant de la journée, elle réussit à faire porter une lettre chez Marinette.

Celle-ci l'attendait, cette lettre, car elle se doutait bien que Suzanne lui enverrait de ses nouvelles.

Il n'y avait que deux ou trois lignes, mais si éloquentes :

« Nous partons. J'ignore où nous allons. Mon père ne veut rien nous dire. Peu m'importe. Dès que nous serons arrivés, je t'écrirai. N'oublie pas ce que je t'ai dit : séparée de toi, c'est la mort ! »

Elle embrassa mille fois cette lettre qu'elle inonda de ses larmes. Et elle la cacha contre son cœur.

Qu'allait-il advenir ? Et comment reverrait-elle sa chère Suzanne ?

Elle reçut une seconde lettre dans la soirée.

Celle là était de Collivet et disait seulement :

« Vous pourrez jusqu'à demain à huit heures et demie nous empêcher de partir. Vous savez comment ! »

Elle froissa le papier avec rage.

Ah ! cet homme, comme elle le haïssait ! Et comme elle aurait voulu lui rendre, en une seule fois, tout le mal qu'elle avait reçu de lui !

Le lendemain, de la terrasse de sa maison, elle vit la villa de Collivet s'ouvrir, et des voitures emporter les bagages.

C'était fini.

— Collivet n'avait pas menti.

Et elle sentit, dans un déchirement affreux, se briser son cœur.

XI

Suzanne veillait.

Elle avait promis à Marie de lui écrire.

Elle n'oubliait pas sa promesse.

Son père l'avait emmenée à Rome, tout d'abord ; puis craignant que le climat humide et fiévreux de Rome ne fût nuisible à la santé de Suzanne, il en était reparti au bout de quinze jours et maintenant habitait Venise.

Il avait trouvé un appartement formant hôtel particulier dans un des palais du quai sur le Grand Canal, au coin de la Piazzetta.

Si Suzanne veillait, la défiance de son père, elle non plus, ne se relâchait pas.

Collivet se doutait bien que Suzanne essaierait d'entrer en correspondance avec Marinette.

Il voulait empêcher cela.

Suzanne le tenta, en effet, et crut ses lettres parties.

Elles n'allèrent pas plus loin que la poche de Collivet et jamais ne furent remises à la poste de la place Saint-Marc.

Elle s'étonna de ne pas recevoir de réponse.

Cependant elle guettait l'arrivée de la correspondance, de sa fenêtre ou du balcon, sur le canal.

Elle descendait en toute hâte.

Rien pour elle.

Elle avait adressé ses lettres à San-Remo.

(*A suivre.*) JULES MARY.